



Communiqué de Presse

le 28 avril 2026

Au sujet de l'arrêté rendant obligatoire le pied-à-terre pour les cyclistes sur le plateau piétonnier de Saint-Brieuc.

Bernard Croguennec, adjoint en charge des mobilités et des déplacements du quotidien, a sollicité une réunion avec Vélo Utile le 17 avril pour expliquer le projet d'arrêté rendant obligatoire le pied-à-terre pour les cyclistes sur le plateau piétonnier de Saint-Brieuc. Vélo Utile y a exprimé sa position qu'on peut résumer comme suit :

- **La sécurité des piétons est une priorité de Vélo Utile** ; c'est même une des raisons d'être de l'association (cf Statuts). **Nous entendons donc et nous comprenons le sentiment d'insécurité exprimé.** Cependant VU juge le projet d'arrêté inadéquat pour les raisons suivantes. :
- Les causes principales de ce sentiment d'insécurité sont
 - 1) le silence des vélos qui surprennent les piétons
 - 2) le comportement irresponsable de certains cyclistes qui roulent trop vite,
 - 3) un trafic cycliste de transit important sur le plateau piétonnier **en raison de l'absence d'alternatives cyclables sécurisées.**
- En conséquence, Vélo Utile estime qu'il vaut mieux prendre les mesures suivantes plutôt que l'arrêté prévu :
 - 1) lancer une campagne de sensibilisation des cyclistes à s'annoncer aux piétons et **à rouler au pas** ;
 - 2) sanctionner les cyclistes qui roulent trop vite ;
 - 3) **aménager des itinéraires cyclables sécurisés de transit alternatif** à la traversée du plateau piétonnier.
- Vélo Utile considère que le pied-à-terre ne devrait être obligatoire que dans les zones de marché pendant le marché.
- --> il n'est pas possible d'interdire un accès sans solutions crédible et sécurisée !

Cependant, mercredi, à l'issue d'une deuxième rencontre, cette fois demandée par le maire, le 22 avril, celui-ci a annoncé son intention de signer l'arrêté sans délai, ne tenant ainsi pas compte de l'avis de Vélo Utile.

Il s'est justifié en disant que cette mesure faisait partie de son programme de campagne, mais qu'elle n'était pas obligatoirement définitive et qu'elle pourra être reconsidérée après évaluation.

Et aujourd'hui à la lecture de l'arrêté, il s'avère qu'il est encore plus restrictif que ce qui nous avait été annoncé.

Vélo Utile est extrêmement déçu de cette décision de la municipalité et encore plus que ce soit pratiquement sa première mesure. C'est d'autant plus inquiétant pour l'avenir.

Cependant, pour rester constructif, Vélo Utile a demandé la mise en place d'une convention définissant la façon dont Vélo Utile pourra travailler avec la municipalité. Ceci devrait notamment s'inscrire dans le cadre de la commission de concertation, point de la charte de Vélo Utile que M Bonnot a approuvé pendant la campagne municipale. L'objectif est de garder le contact afin de les convaincre que des conditions aussi favorables que possibles au développement de la pratique du vélo à Saint-Brieuc seront globalement bénéfiques.